



LE D

# Industriels

Mieux se connaître,  
mieux collaborer

- 24 Biodiversité et organisations : des interactions mutuellement favorables ?
- 25 Anticiper les aménagements et remise en état pour créer des conditions favorables à la biodiversité
- 27 Échange expert contre terrain d'étude
- 28 Préserver ressource économique et biodiversité
- 30 Gérer un chantier comme un espace naturel
- 31 Et si la gestion alimentait une filière industrielle ?
- 32 Des entreprises gèrent dans une perspective commune leur espace naturel
- 34 Soigner ses relations et ses compétences
- 35 Négocier pour préserver la ressource
- 36 L'EPF recycleur de terrains industriels
- 37 Et quand les entreprises ne jouent pas le jeu ?



© Gilles Daniel - CCI France

Le dossier lu par...

## Emmanuel Delannoy

Il n'était pas rare, il y a peu, d'entendre des chefs d'entreprises déclarer très sincèrement « *la biodiversité, je sais bien que c'est important, mais en quoi est-ce que ça concerne mon entreprise ?* ». Ne nous voilons pas la face, c'est encore aujourd'hui largement le cas.

Mais il faut bien reconnaître que, même s'il faut se garder d'un prisme exclusivement utilitariste, la pédagogie amorcée avec le Millenium ecosystem assessment, sur la dépendance des activités économiques vis-à-vis des services rendus par la nature, a progressivement porté ses fruits. De patrimoine, que les activités économiques ne pouvaient qu'altérer, si possible le moins possible, la biodiversité est devenue un « capital écologique<sup>1</sup> » dont les activités économiques dépendent. À ce titre, et sans oublier la nécessaire maîtrise des impacts des activités sur la biodiversité, la « dépendance » des entreprises à l'égard des écosystèmes est devenue un enjeu stratégique pour leurs dirigeants, ou tout au moins pour les mieux informés.

On ne peut alors que constater, comme le faisait James Serpell, que « *par chance, et en grande partie en raison de nos excès passés, les arguments éthiques (...) et les objectifs économiques basés sur les intérêts humains à long terme commencent enfin à converger. Nous ne pouvons qu'espérer que de cette convergence naîtra un compromis raisonnable et responsable<sup>2</sup>* ».

Cette convergence est porteuse d'une promesse : celle d'une relation apaisée, constructive et positive, entre ceux dont la mission est de gérer et préserver le patrimoine naturel et ceux dont l'exercice de la profession nécessite d'en valoriser les potentialités. Elle porte

en germe une nouvelle prospérité, au sens premier, étymologique, du terme : pro-spes - porteur d'espoir. Et si les initiatives ne manquent pas, il est urgent de les faire connaître, de créer du lien entre les acteurs, de favoriser la diffusion des savoirs et le partage des retours d'expériences. En un mot : de faciliter la tâche des pionniers de cette nouvelle prospérité. C'est dans ce contexte que la future agence française pour la biodiversité s'est vue confier des missions de sensibilisation, de formation et de soutien technique, administratif et financier à tous les porteurs de projets favorables à la biodiversité : territoires, gestionnaires du patrimoine naturel, acteurs économiques, ou toute combinaison fertile de ces trois catégories d'acteurs.

Cette convergence, enfin, est dès aujourd'hui une réalité aux formes multiples, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce dossier : coopération technique, pour préserver une ressource vitale ou des conditions d'opérations favorables ; mécénat, financier ou de compétence, économie circulaire, économie solidaire, biomimétisme, RSE... La seule limite est celle de notre créativité et de notre intelligence collective. Et c'est ensemble, acteurs économiques et professionnels de la biodiversité, que nous pouvons imaginer, expérimenter et diffuser les meilleures idées. • **Emmanuel Delannoy**, en charge de l'étude acteurs économiques pour la préfiguration de l'AFB, directeur de l'Institut INSPIRE

(1) La Stratégie nationale pour la biodiversité 2010-2020 officialise cette notion à travers l'objectif n°3 : « Investir dans un bien commun, le capital écologique »

(2) James Serpell, « In the company of animals » 1986

C'est **ensemble, acteurs économiques et professionnels de la biodiversité**, que nous pouvons **imaginer, expérimenter** et diffuser les meilleures idées



Les entreprises prennent conscience de leurs interactions avec leur environnement. Certaines en font même un projet d'entreprise associant les collaborateurs cf. p. 33

© ADS

ENJEUX

## Biodiversité et organisations : des interactions mutuellement favorables ?

Au-delà de la prise de conscience de leur dépendance à la biodiversité, les entreprises, comme d'autres organisations, s'interrogent sur la valeur des services à préserver.

Pour les organisations, dont les entreprises, la gestion de la biodiversité reste encore trop souvent perçue comme une contrainte. Or, depuis les travaux du Millenium Ecosystem Assessment en 2005, il y a une prise de conscience que la biodiversité est au cœur du développement. D'abord du développement actuel des sociétés par les services qu'en retirent les humains -approvisionnement, régulation et culture. Mais aussi des développements futurs, grâce aux services d'auto-entretien qui conditionnent la disponibilité des services demain. L'humain est donc dans la biodiversité, et l'humain interagit avec les autres éléments de la biodiversité de différentes manières : de manière individuelle (en tant que résident-habitant) ; de manière collective, que ce soit par le biais des collectivités territoriales, des entreprises (dont les exploitations agricoles), ou des administrations.

Plusieurs initiatives sur les liens entre biodiversité et organisations ont été menées ces dernières années en France et ont conduit à la rédaction de guides. Citons : EPE, Natureparif, Oree... Ce

dossier d'*Espaces naturels* s'inscrit bien dans cette mouvance où l'objectif est d'identifier, sur la base d'études de cas, les dépendances à la biodiversité, toutes les organisations n'ayant pas la même dépendance au vivant. La biodiversité n'est alors plus exclusivement perçue comme contrainte, où il suffit de minimiser les coûts de production pour atteindre un objectif environnemental imposé par d'autres. La biodiversité devient un élément stratégique de l'organisation du fait de l'émergence de nouvelles questions :

- minimiser des coûts pour atteindre une réduction d'impact attendue aujourd'hui peut-il être à l'origine de coûts supplémentaires pour pouvoir bénéficier de services demain ?
- financer des coûts de restauration aujourd'hui peut-il être nécessaire pour pouvoir bénéficier de services demain ?

La biodiversité intervient dans la création de « valeur ajoutée » et dans les coûts. Mais, quel que soit le niveau d'analyse, la question est comment et qu'est-ce que je mesure ? Des flux physiques, des flux monétaires. Et pour ce qui est

des flux monétaires, est-ce que je mesure des bénéfices attendus, la mise en place de paiements pour services écosystémiques ou des coûts évités : coûts de substitution, coûts de l'inaction... La diversité des études de cas présentées montre la richesse du travail accompli. L'entreprise analyse des services qu'elle gère ou qu'elle ne gère pas et qui vont influencer les activités des autres. Les cas présentés sont divers, certains s'intéressent à la sécurisation de la filière intrants, d'autres aux conséquences de leurs activités sur les autres (impacts négatifs mais également positifs), d'autres enfin étudient à la fois les dépendances en amont et en aval.

Cette richesse fait émerger une question essentielle pour les années à venir : comment encore mieux intégrer ces flux entrées et sorties, donc mieux prendre en compte les interactions entre acteurs au sujet du vivant ?

• **Michel Trommetter**, directeur de recherche, Inra GAEL Grenoble, [michel.trommetter@grenoble.inra.fr](mailto:michel.trommetter@grenoble.inra.fr)

# Anticiper les aménagements et remises en état pour créer des conditions favorables à la biodiversité

Évolution de la société ou relations humaines qui portent leur fruit, en tout cas, le travail des professionnels de l'environnement avec les carrières a beaucoup progressé.

Les interactions sont de plus en plus profitables à la biodiversité depuis quelques années.



Sur le bassin de Marquise, quatre carrières travaillent depuis plus de 20 ans

© CH

Les carrières sont mal perçues par les populations, et ce n'est pas étonnant. Pour les riverains, elles sont sources de nuisances, et comme toute activité d'extraction, elles altèrent le paysage. Les naturalistes, en particulier, y voient une menace : pour des espaces naturels. D'abord, parce que les carrières, par définition, ne se trouvent pas en zones urbanisées ou dans des parcs d'activités. Mais bien sûr aussi pour les atteintes aux milieux et aux habitats naturels. Pourtant les intérêts semblent converger plus facilement depuis quelques années. Grâce à la réglementation d'une part, même si les industriels y voient un parcours du combattant, mais aussi parce que les relations établies dans les années 90 portent maintenant leurs fruits, en même temps que les valeurs environnementales deviennent porteurs pour l'image. «Le métier de carrier a

beaucoup évolué, c'est très encadré. On remet en état aussi bien, si ce n'est mieux, que ce qu'on a pris» affirme Philippe Leclercq de l'Unicem\* Nord-Pas-de-Calais. Une tendance que confirme Jean-Pierre Geib, directeur-adjoint du PNR Caps et Marais d'Opale : pour lui, les carrières ont la particularité d'être des industriels qui travaillent sur le long terme. Sur le bassin de Marquise, où il travaille avec 4 carrières depuis plus de 20 ans, il parle de véritable relation de confiance qui s'est installée et qui, désormais, prend en compte toutes les problématiques du territoire.

Il s'agit d'un des secteurs les plus concernés de France dans le domaine : une importante concentration d'entreprises, dans un secteur géographique réduit, des gisements très profonds qui promettent de durer longtemps, et une production de 10 millions de tonnes

par an, le tout dans un PNR. Les liens se sont tissés à l'annonce du tunnel sous la Manche. La production a alors doublé sur le bassin de Marquise, ce qui signifiait de modifier les POS des 9 communes concernées. Jusqu'alors, les négociations se faisaient au coup par coup et principalement en bilatéral, sans vraiment se soucier de ce que faisait le voisin. La proposition a été de lancer une réflexion globale et sur le long terme, soit 30 ans. «On a évalué que la production dite «stérile» [ndlr : les matériaux extraits non vendus] allait représenter 57 millions de m<sup>3</sup> soit l'équivalent en volume de 13 Mont-Saint-Michel ! De quoi construire ensemble un nouveau paysage» raconte Jean-Pierre Geib. Un an fût nécessaire pour aboutir avec un paysagiste à un plan d'ensemble : s'appuyer sur les reliefs existants, faire des collines avec le même profil que les

collines naturelles, boiser sur les deux tiers, et créer des landes sur le reste. trois autres années supplémentaires ont permis d'aboutir à la signature d'un protocole d'accord entre tous les partenaires pour la réalisation de ce plan de paysage traduit au 1/5000<sup>e</sup>.

«Au début, cela paraissait incompatible de mettre autour de la table des gens si différents, des communes, et des carriers concurrents. Mais maintenant c'est intégré. Nous avons tous intérêt à ce que ce soit coordonné,» confirme Philippe Leclercq. «Ce qui est remarquable, c'est que d'une démarche contractuelle, le plan est devenu ensuite réglementaire au travers des documents d'urbanisme et des autorisations d'exploiter» précise Jean-Pierre Geib. Dix-huit ans après, le volet paysager est enrichi d'un volet biodiversité, en termes d'aménagement et en termes de techniques. «De plus, on a démontré que certains sites de l'exploitation sont devenus intéressants concernant la biodiversité. Par exemple, le hibou grand-duc est venu nicher dans une carrière et des orchidées ont fleuri sur certains dépôts,» poursuit le directeur-adjoint. Fort de sa réussite, le plan de paysage qui vient de se réactualiser pour 30 nouvelles années essaime maintenant sur le territoire voisin de l'Avesnois.

C'est à peu près aussi il y a 20 ans, que le CPIE Loire-Anjou a commencé à nouer des relations avec les carriers, en se rendant dans des sites d'extraction de matériaux en activité afin d'y relever la biodiversité. «Loin de constituer les milieux dégradés pressentis, les carrières en activité présentent une faune et une flore originales. Des espèces menacées se développent dans cet univers minéral que l'on pressentait hostile,» décrit Olivier Gabory, directeur. Le CPIE convainc les carriers de faire des inventaires approfondis et contribue à l'élaboration de la «mention spéciale biodiversité» dans le cadre de la Charte Environnement de l'UNICEM. Cette charte constitue un chemin de progrès balisé d'engagements vers le développement durable proposé aux entreprises volontaires et audité par des structures indépendantes. Les CPIE ont aussi largement répondu à la demande de ce même syndicat qui souhaitait organiser des formations de sensibilisation à la biodiversité et à la prise en compte pour le personnel des carrières.

«Mais c'est au quotidien et au sein même des sites d'extraction que l'ac-



La production dite stérile équivaut à 13 Mont-Saint-Michel

© CHA

compagnement s'est réalisé et s'est traduit par des résultats tangibles,» explique Olivier Gabory. Il confirme ainsi la tendance : en quelques années, du simple appui technique, les techniciens de l'environnement sont passés du statut de fournisseurs de données à celui de véritable partenaire pour les carriers.

## UNE VRAIE QUESTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce lien, Philippe Leclercq pense qu'il est solide maintenant en Pas-de-Calais grâce à la qualité du dialogue. «Quand on a des personnes volontaires de part et d'autre, ça marche. Le dogmatisme n'est pas possible, d'un côté comme de l'autre. Il faut aussi accepter qu'on ne peut pas tout mettre sous cloche. On veut faire les choses bien, on a beaucoup progressé. Mais si on verrouille tout, il n'y a plus de développement économique, le territoire meurt. C'est une question d'équilibre, que chacun soit entendu,» clame-t-il.

On peut effectivement s'interroger sur la cohabitation d'objectifs locaux d'attirer de nouveaux habitants tout en refusant d'accueillir des sites d'extraction. Une vraie question de développement durable aux acteurs de l'écologie, qu'ils soient CPIE ou PNR. Du fait des nuisances engendrées, le réflexe premier (celui de l'intérêt particulier) est bien entendu de ne pas accueillir «dans son propre jardin» une activité générant effectivement des nuisances (bruits et poussières, dégradation du paysage essentiellement). Si ce réflexe premier peut se comprendre,

il renvoie vers «d'autres» la responsabilité d'implanter ou non sur leur territoire cette activité économique et ses conséquences collatérales. Les pierres constituent en France, après l'eau, le second produit de consommation courante (33kg/an/habitant). «Il convient soit de ne plus consommer ce produit en le substituant à d'autres et en développant de façon ambitieuse le recyclage. Soit de ne plus produire en local ces matériaux de construction. Cela revient à en accepter les conséquences en termes de bilan carbone (la distance moyenne entre le site d'extraction et d'utilisation est de moins de 30 km en Pays de la Loire) et reporter l'extraction vers des pays sans doute moins avancés que le nôtre en matière sociale et environnementale, argumente Olivier Gabory. Sommes-nous individuellement et collectivement prêts à explorer –comme pour l'alimentation finalement- la piste d'une production et d'une consommation en local et responsable? Responsable en ce sens qu'elle ne serait destinée qu'à des usages nobles et «résiduels» résultant d'un développement intense du recyclage de nos matériaux. Responsable aussi parce qu'elle ne renverrait pas vers d'autres –moins outillés que nous- la responsabilité résultant de nos propres modes de consommation. Responsable enfin parce qu'elle intégrerait simultanément à l'activité économique les enjeux liés à l'environnement (risques, nuisances, biodiversité, eau et énergie climat).»

\*Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction.

# Échange expert contre terrain d'étude

La collaboration entre Suez environnement\* et le MNHN a concrétisé les intérêts communs portés par les experts scientifiques et le monde industriel. Une opportunité de co-construire pour faire avancer l'application de la recherche et l'efficacité des projets.

Partageant le constat de l'importance de la biodiversité, Suez environnement et le MNHN se sont associés en 2008 pour élaborer la démarche de préservation de la biodiversité sur les sites de traitement et de valorisation de déchets. Pour être efficace, ce partenariat a nécessité de s'accorder sur un langage commun, l'adéquation des objectifs et la temporalité des actions. En effet, les intérêts des uns et des autres sont parfois contradictoires, tiraillés entre réalisme économique, contraintes réglementaires, rigueur académique et caractère imprévisible du vivant. Quand d'un côté, les industriels souhaitent souvent atteindre rapidement leurs objectifs, avec des réponses claires et définitives, de l'autre, l'élaboration d'outils et de réponses par les écologues nécessite souvent un temps plus long, intégrant nécessairement une part d'incertitude. La présence de personnes situées à l'interface entre monde scientifique et industriel a permis de maintenir un dialogue permanent et parfois recourir à des compromis partagés, tout en restant vigilants quant aux objectifs initiaux.

Pour autant, la confiance mutuelle au sein de ce partenariat a porté ses fruits et les réussites partagées apportent satisfaction à tous. Pour Suez environnement, c'est l'assurance d'être accompagné dans la protection de la biodiversité par des experts scientifiques de qualité et de référence, notamment dans son engagement reconnu à la SNB ayant pour objectifs de : développer des outils pour mieux prendre en compte la biodiversité ; améliorer l'intégration des sites dans leur environnement ; et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et des parties prenantes. Cette collaboration lui a ainsi permis de mieux connaître la biodiversité présente sur ses sites, d'adapter les mesures de gestion opérationnelle au sein de plans d'actions en faveur de la biodiversité et d'en évaluer



Quand installation de stockage de déchets rime avec préservation de la biodiversité

© Franck Le Bloch, ECOSPHERE

l'efficacité grâce un outil applicable à l'échelle nationale, l'Indicateur de qualité écologique (IQE) développé dès 2010. Cet indicateur multi-critères standardisé (méthodologie publiée en 2013 par le SPN\*\*) nécessite six jours d'inventaires de terrain, et a été déployé sur plus de 50 sites du groupe. Reposant sur trois grands critères, la patrimonialité des espèces et des habitats, la fonctionnalité écologique, à l'échelle du site comme à l'échelle du paysage, et la diversité des habitats et des espèces, l'IQE permet de broser à grands traits un diagnostic écologique d'un site, dans son ensemble. Pour le MNHN, c'est l'opportunité d'étendre son terrain d'étude en intégrant mieux dans ses réflexions sur la conservation de la biodiversité, les problématiques qui se posent aux industriels et de bénéficier également du temps nécessaire à la mise en application de ses travaux scientifiques, que ce soit au travers du développement d'indicateurs ou de méthodologies visant à évaluer l'état de la biodiversité. Cette collaboration est également une source de contribution au SINP (système d'information sur la nature et les paysages)

par l'organisation de la remontée de données naturalistes. D'autres études sont également menées : rédaction d'un guide interne sur l'aménagement et la gestion écologiques des installations de stockage de déchets, synthèse scientifique et socio-économique des retours d'expérience des mesures volontaires mises en œuvre sur les sites...

Il apparaît donc que la confrontation régulière des attentes entre monde industriel et monde scientifique favorise la prise en compte opérationnelle de la biodiversité et peut être une véritable source d'innovation.

Dans cet esprit, la communauté de pratiques de l'IQE instituée en 2015 vise à mettre en synergie différents industriels et praticiens naturalistes de terrain, afin d'en garantir un usage correct et que chacun puisse contribuer à la réflexion autour de cet indicateur. •

**Blanche Gomez**, Suez, blanche.gomez@sita.fr, **Olivier Delzons**, MNHN

[\*]SITA France et toutes les marques du groupe portent désormais la marque SUEZ Environnement.

[\*\*]Service du patrimoine naturel du MNHN



Sur l'*impluvium*, les zones humides sont indispensables à la recharge du gisement d'eau minérale

© J.J. BELEY

BIEN COMMUN



## Préserver ressource économique et biodiversité

L'industriel Evian est impliqué dans la protection du territoire de naissance de l'eau embouteillée via une association. Ses objectifs sont de protéger durablement la ressource, et donc les milieux, en prenant en compte les risques liés aux activités anthropiques.

Les sources d'eau minérale naturelle bénéficient d'une efficace protection géologique (voir ci-contre). Néanmoins, la préservation absolue, à long terme, de leur pureté et de leur stabilité, requiert la prise en compte des risques liés aux activités anthropiques (agriculture, habitat, gestion forestière...). Depuis plus de 20 ans, un programme d'actions a été développé afin de préserver la pureté de l'eau Evian, sans freiner le développement économique local.

Si la biodiversité n'est pas la cible initiale des politiques mises en œuvre, les programmes de maîtrise des risques et préservation des milieux naturels ne peuvent que l'impacter de manière favorable. L'Apieme (Association pour la protection de l'*impluvium*\* de l'eau minérale Evian) a été créée en 1992 dans ce but. Les experts des organismes de gestion de la nature sont associés et pourraient à l'avenir jouer un rôle fort dans l'accompagnement d'actions locales à la fois liées à l'activité économique et contribuant à la sauvegarde des écosystèmes locaux.

L'Apieme est issue d'un partenariat public-privé entre la SA des eaux minérales d'Evian et les 13 communes concernées par la ressource. Depuis plus de vingt ans, l'association décline ses actions selon trois objectifs phares :

- maintenir une agriculture forte et respectueuse de l'environnement ;
- préserver les milieux naturels et notamment les zones humides ;
- accompagner un développement territorial raisonné.

### L'IMPLUVIUM DÉSIGNÉ SITE RAMSAR

En 2011, l'Apieme et la Communauté de communes du pays d'Evian ont souhaité dresser un inventaire de la biodiversité du territoire. Ce diagnostic sur deux ans a mobilisé les experts locaux : LPO 74, Frapna, Asters, Chambre d'agriculture, avec le soutien de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental et de la Région Rhône-Alpes. Sur l'*impluvium*, les surfaces en forêts, zones humides et prairies sont indispensables à la recharge du gisement

d'eau minérale et font donc l'objet d'une attention particulière. Or, la faune et la flore témoignent de l'état de ces milieux naturels. Les espèces animales et végétales sont dépendantes des pressions que l'homme exerce sur ces espaces et sont donc révélatrices des conditions de gestion du milieu. La diversité des cortèges d'oiseaux inféodés aux milieux agricoles est par exemple le reflet du degré d'intensivité d'exploitation des prairies.

L'Apieme entend tirer parti de ces connaissances pour évaluer l'efficacité de ses plans d'actions : par exemple, comment la diversité floristique et entomologique des prairies va-t-elle évoluer avec le projet de méthanisation Terragr'Eau ?

L'*impluvium* d'Evian comprend une centaine de zones humides de 1 à 30 hectares. On y rencontre la quasi-totalité des types de milieux humides existant dans les Alpes du Nord : étangs, prairies humides, bas-marais alcalins, tourbières à sphaignes... De par leur diversité, ces zones humides

développent une grande richesse en termes d'habitats et d'espèces (9 espèces protégées au plan national et 14 au plan régional).

Depuis 2003, le Sivom du pays de Gavot applique un plan de gestion dans le cadre d'un contrat Natura 2000 pluriannuel avec l'appui du Conservatoire des espaces naturels Asters. 145 hectares de marais et tourbières sont concernés. Depuis sa création, l'Apieme apporte un soutien annuel de 50 000 euros au Sivom pour la réalisation d'études et travaux complémentaires et pour l'animation d'actions de valorisation des zones humides. Ces actions sont indispensables à la conservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.

En 2008, la désignation de l'*impluvium* d'Evian en tant que site Ramsar constitue une reconnaissance internationale de la valeur écologique du site, mais aussi de la politique de protection menée depuis plusieurs années.

### UN PROJET COLLECTIF POUR UN PASTORALISME DURABLE

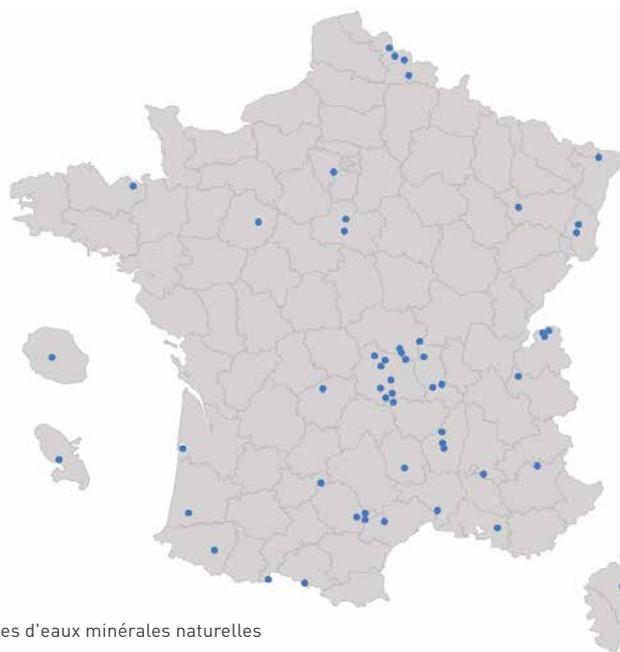
Plus de la moitié de l'*impluvium* est occupé par des prairies agricoles. Pour cela, l'Apieme et le monde agricole coopèrent depuis plus de 20 ans pour le développement de pratiques performantes et respectueuses de l'environnement. Ce partenariat est entré dans un tournant majeur avec le projet Terragr'Eau qui repose sur deux volets complémentaires :

- la construction en 2015 d'une unité de méthanisation-compostage collective ;
- l'organisation du retour au sol des matières fertilisantes issues de l'unité.

L'objectif principal est la préservation de la qualité des milieux naturels et de l'ensemble des ressources en eau.

Le site Terragr'Eau traitera les effluents de 41 fermes de l'*impluvium* : fumiers, lisiers, eaux issues de la fabrication du fromage... Soit près de 40 000 tonnes par an. Lors de la méthanisation, les matières organiques seront transformées par une suite de réactions biologiques en conditions contrôlées (absence d'oxygène, température). Il en résultera la formation d'un biogaz et d'un digestat.

Le biogaz, énergie verte, sera injecté dans le réseau de gaz GRDF. Quant aux digestats, ils seront valorisés comme engrais naturels sur l'*impluvium*. Leur épandage sera raisonné, de manière collective, par une coopérative regroupant



Les sources d'eaux minérales naturelles

les 41 agriculteurs, l'Apieme et la SA Evian. La vocation de cette structure sera de mobiliser tous les outils nécessaires à la parfaite maîtrise et à la traçabilité des épandages. À l'échelle du territoire comme à celle de chaque exploitation agricole, un bilan de fertilisation va permettre de résoudre tous les problèmes potentiels liés à la répartition des engrais, et notamment les risques de pollution par les nitrates.

À travers la SA Evian et le Fonds Danone écosystème, l'industriel assume 40% des coûts d'investissements pour la construction du site et 56% des coûts annuels de fonctionnement de la coopérative. La région, le département, le Feder et l'Ademe apportent également leur soutien aux investissements pour un total de 27%.

### PLANS DE GESTION DIFFÉRENCIÉE POUR LES ESPACES VERTS

Un autre programme contribue à la préservation des milieux, il vise à supprimer le recours aux pesticides pour l'entretien des espaces verts communaux. Sept communes de l'Apieme sont engagées. L'Apieme a missionné une experte paysagiste pour réaliser un plan de gestion différenciée des communes. Le plan de gestion décrit les méthodes adéquates pour un entretien écologique de chaque espace vert : techniques de désherbage mécanique, choix des plantations, recours au paillage, etc. L'objectif est la suppression des pesticides dans un délai de 5 ans. Pour officialiser leur engagement, les communes signent la charte régionale

«Objectif zéro pesticide dans nos villages», animée en Haute-Savoie par la Frapna.

En parallèle, l'Apieme et l'association art-terre ont co-construit le programme «Jardins Verts» visant à diffuser auprès des habitants des méthodes de jardinage respectueuses de l'environnement.

Pendant un an, onze jardiniers amateurs de l'*impluvium* ont été formés par des intervenants professionnels : compostage, plantes potagères locales, connaissance du sol... Ces jardiniers sont aujourd'hui prêts à accueillir les habitants intéressés afin de partager ces bonnes pratiques. • **Julie Viglione**, Danone, julie.viglione@danone.com

(\*) Le terme *impluvium* désigne la zone d'alimentation de l'eau minérale naturelle. Pour Evian, en Haute-Savoie, il s'agit d'un territoire compris entre 800 et 1200 mètres d'altitude, entre la rive sud du Lac Léman et les premiers sommets des Alpes. Sur les 35 km<sup>2</sup> de l'*impluvium*, près de 15% des précipitations (pluie et neige) s'infiltrent en profondeur et circulent pendant plus de 15 ans au sein des multiples couches géologiques qui composent le sous-sol.

### REPÈRE

En France, les caractéristiques d'une eau minérale naturelle sont réglementées par le Code de la Santé Publique. Une eau minérale naturelle est d'origine exclusivement souterraine. Microbiologiquement saine et pure à l'origine, elle est embouteillée sans qu'aucune intervention humaine ne vienne perturber sa composition originelle.



Zone humide de 20 ha aménagée sur Gravelines par Dunkerque LNG. En arrière plan, à l'horizon, le terminal méthanier

© Dunkerque LNG – Happy Day

CŒURS DE NATURE

## Gérer un chantier comme un espace naturel

Le chantier du terminal méthanier de Dunkerque occupe 56 ha, dont une partie en ZNIEFF. Le maître d'ouvrage concilie intérêt industriel et intérêt écologique en s'appuyant sur des compétences externes.

Comment l'implantation d'un terminal méthanier a-t-elle pu cohabiter avec une zone de nourricerie pour les limicoles ? Il ne s'agit pas que d'un dossier classique de compensation, le maître d'ouvrage s'est réellement investi en faveur de la biodiversité en s'appuyant sur les experts locaux du domaine : gestionnaires, associations naturalistes, bureau d'étude, mais aussi entrepreneurs avertis.

En effet dès le début du projet, en 2006, un comité d'experts a été mobilisé pour identifier les enjeux. Il a d'ailleurs permis de modifier le plan masse de l'ouvrage. « Il est nécessaire de confier cela à des gens dont c'est le métier, » appuie Sylvain Ringot, directeur technique de Dunkerque LNG\*. Les 4 mesures com-

pensatoires majeures ont été définies avec lui et sont évaluées au fil de leur réalisation.

Mais ce sont aussi de petites mesures de bon sens que le comité d'experts a permis d'établir. « Par exemple, ils nous ont dit : la couche superficielle du sol, gardez-la, ça fera une dynamique de recréation de la végétation initiale. » La date de certaines phases du chantier a pu aussi être décalée pour laisser au Pipit farlouse le temps de nicher. Un plan de gestion environnemental du chantier a été mis au point. « Les prestataires l'appliquent sans discuter. Certains viennent d'ailleurs du nord de l'Europe où ils ont l'habitude de travailler à proximité de la nature. » Paradoxalement les terrains à proxi-

mité du chantier prennent des allures d'espace naturel : l'accès limité permet un dérangement minimum de certaines zones pour l'avifaune, la chasse y est interdite, et les naturalistes ont la possibilité d'y venir pour suivre la migration. « Mon conseil, c'est vraiment de travailler avec des entreprises spécialisées dans les travaux écologiques. Par exemple le terrassier de la zone humide que nous avons aménagée sur 20 ha, était équipé de matériels spécifiques et ses personnels étaient formés. C'est un réel gage de réussite, nous y avons énormément gagné ! » • **MMB**

[\*] Dunkerque LNG, filiale du groupe EDF (à 65%), est le maître d'ouvrage du terminal méthanier.



# Et si la gestion alimentait une filière industrielle ?

Dans le marais indivis de grande Brière Mottière, le produit du dragage... paye l'enlèvement !

L'abandon d'activités traditionnelles par les briérons a eu pour impact de modifier l'évolution du marais : accumulation des vases et progression de la roselière. Une solution combinant préservation et développement économique durable a du être trouvée.

Le Parc naturel régional de Brière et les propriétaires du marais (regroupés dans une commission de gestion, le CSGBM\*) ont entrepris des opérations de curage des canaux à l'aide de pelleteuses mécaniques et d'une drague suceuse. Cependant, les matériaux issus du curage étaient entreposés sur le bord des canaux par la pelle, ou refoulés dans la roselière par la drague, ce qui posait des problèmes d'atterrissement, de développement d'espèces non désirables et de rupture de continuités écologique. Une solution durable devait alors être envisagée.

Dès 1982, le Parc et la CSGBM se sont intéressés aux modes de valorisation des vases issues de l'entretien du marais. Face aux volumes importants de vases présentes dans le marais, il a été décidé d'associer des industriels pour que la vente des produits valorisés permette l'amortissement des coûts d'extraction. Pendant une dizaine d'années, différentes expérimentations se sont développées.

**Une dizaine d'années d'études et d'essais ont été nécessaires à l'aboutissement d'un projet durable et respectueux de l'environnement.**

Dans un contexte de raréfaction de la tourbe, la société Florentaise qui fabrique et commercialise terreaux et supports de culture, a intégré le projet. L'idée était alors d'utiliser le noir de Brière non plus en tant que matière



© PNR de Brière

unique, mais en association dans le produit fini : un substitut de l'utilisation de la tourbe, matériau non renouvelable.

En 1997, une convention de partenariat sur 3 ans a été signée entre Florentaise et la CSGBM afin d'intégrer le noir dans la fabrication du terreau, de poursuivre son enlèvement et de remettre en état les sites. En 1999, une convention cadre a été signée entre les deux structures, dans laquelle la CSGBM a concédé à Florentaise l'enlèvement et la commercialisation des déblais, issus du dragage du marais de Brière.

En mai 2005, après 5 ans d'instruction de dossier ICPE Florentaise a obtenu l'autorisation par arrêté préfectoral jusqu'en 2020 de l'extraction du stockage et de la commercialisation du noir de Brière. Ainsi, Florentaise récupère, transporte et valorise le noir de Brière. En contrepartie de la récupération gratuite et de l'utilisation des vases du marais, Florentaise réalise certains travaux compensatoires sur le marais pour le

compte de la commission : création de lagune pour le stockage des vases, restauration de plans d'eau ou de piardes... Florentaise doit également réunir un comité de suivi. L'aspect positif de cette action est que, outre les nombreuses années de recherche effectuées par la CSGBM et le Parc, les connaissances de la Florentaise en matière de fabrication de terreau ont permis au projet d'aboutir. Ce projet a également permis de conjuguer la préservation de la nature et le développement d'une filière économique durable, en accord avec les objectifs du Parc.

Aujourd'hui, la valorisation des vases extraites dans le marais de Grande Brière est un parfait exemple de réussite de concertation entre structures publiques et privées dans un cadre légal et transparent avec pour objectif, l'intérêt public. • **Mathilde Goalabré**, technicienne eau et travaux de marais, m.goalabre@parc-naturel-briere.fr

\*Commission syndicale de Grande Brière Mottière

# Des entreprises gèrent leur espace naturel dans une perspective commune

Le parc paysager d'activités de Landacres (62) est le premier d'Europe à avoir été reconnu ISO14001. Les entreprises sont associées à la gestion écologique de l'espace et profitent d'un retour en termes de bien-être et d'image.

Si le projet de parc d'activités a d'abord été porté par un syndicat mixte, ce sont aujourd'hui les entreprises elles-mêmes qui gèrent les espaces naturels du site, via une association syndicale. Comme un syndic de copropriété, dans lequel la Communauté d'agglomération du Boulonnais figure. «Dès le début, le PNR Caps et marais d'Opale était présent, car les trois communes concernées en font partie. Nous avons toujours des projets communs, avec ENRx également, et c'est un partenaire classique en termes d'aménagement foncier, mais la gestion du parc d'activités tourne toute seule depuis 5 ans» explique Sébastien Desomer, responsable du service action économique à la Communauté d'Agglomération.

Outre le maintien et le développement de la biodiversité sur les 170 hectares du site de Landacres, les objectifs mentionnent la création d'un corridor (coulée verte) de la forêt à l'autoroute, d'un maillage bocager, et de la volonté d'ab-

sorber les bâtiments sous les lignes d'horizon.

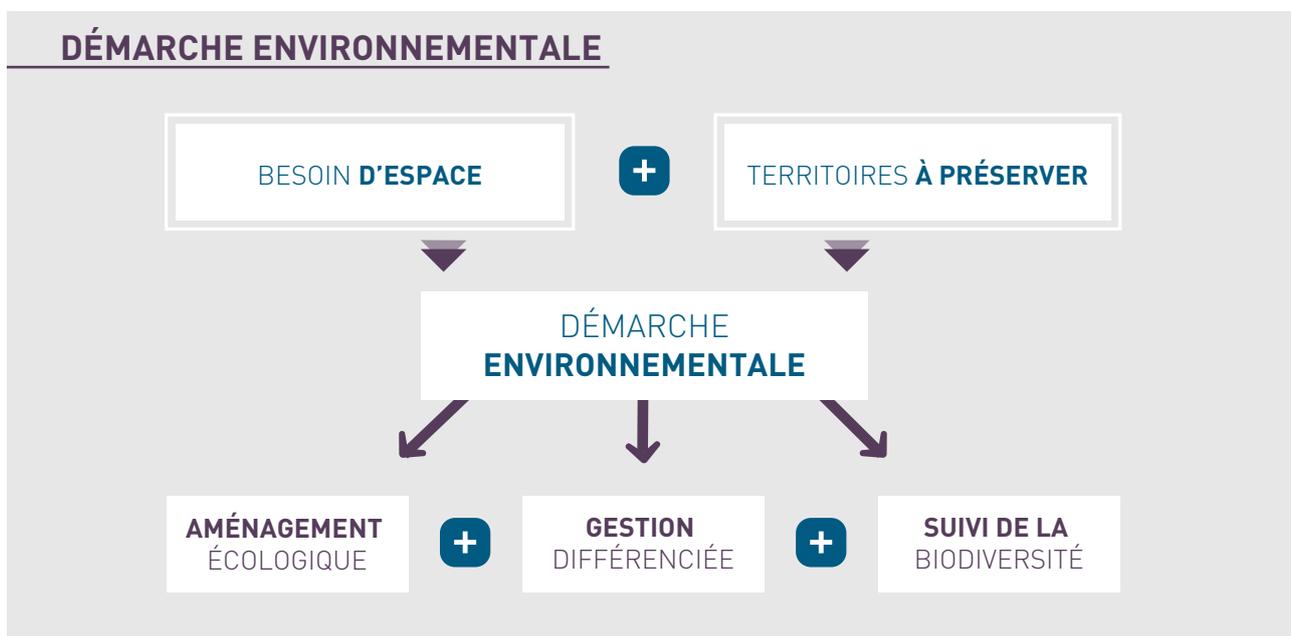
Les co-propriétaires du parc ont ainsi mis en place un plan de gestion différenciée qui a été réalisé pour 10 ans puis reconduit 5 ans. Des études pédo-logiques et hydrologiques ont été réalisées en amont ainsi que des inventaires, ce qui a conduit par exemple à choisir des essences végétales régionales adaptées ou de mettre en place des solutions techniques pour réutiliser un maximum d'eau de pluie. Dès la conception, la pollution lumineuse a aussi été limitée. Le soutien d'un bureau d'études a permis de disposer d'arguments étayés et d'inscrire la réflexion dans un cadre plus large, comme celui du SRCE par exemple.

**L'intérêt pour les entreprises ?** D'abord, comme tout parc d'activités, proposer un beau lieu à ses salariés et ses clients, pratique, confortable et peu cher. L'aspect paysager et les contraintes

liées à la gestion écologique, c'est le prix à payer pour un retour d'image supplémentaire, ou la possibilité de s'inscrire dans une démarche d'entreprise plus large. Ecover, par exemple est présent sur le site, et s'avère certifié ISO également. Des 15 entreprises installées, il n'y a finalement pas tant d'activités affichant fortement des valeurs écologiques. Les concepteurs attendaient davantage d'agro-alimentaire, un des secteurs porteurs de la région, mais ce n'est pour l'instant pas le cas. La variété des domaines d'activités montre en tout cas que l'argument écologique touche largement les entreprises, qu'elles en fassent un argument marketing ou pas. D'ailleurs, si le parc de Landacres a été le premier en Europe, en 1998, à avoir été certifié ISO14001, ils sont maintenant une cinquantaine. • **MMB**

**EN SAVOIR PLUS**

[sdesomer@agglo-boulonnais.fr](mailto:sdesomer@agglo-boulonnais.fr)



Source : Communauté d'agglomération du Boulonnais



Le desman des Pyrénées fait l'objet de suivis

## EDF et le conservatoire d'espace naturel de l'Ariège

### Des barrages responsables

Depuis plus de 6 ans, le Groupe d'exploitation hydraulique Aude-Ariège (GEH Aude-Ariège) travaille en collaboration avec l'association des naturalistes de l'Ariège, également Conservatoire des espaces naturels de l'Ariège et labellisée CPIE.

Au-delà de l'aide financière, deux études ont été menées sur des espèces rares présentes à proximité des barrages.

Une étude sur des papillons rares liés aux zones humides a permis de confirmer leur

présence autour de deux barrages d'Ariège et sur de vastes ensemble de zones humides dans le Donezan. De cette étude a découlé un programme de chantiers de restauration de tourbières et de zones humides de montagne.

Le desman des Pyrénées est aussi une espèce rare qui mobilise fortement EDF. Ce petit mammifère semi aquatique, endémique des Pyrénées et du quart nord-ouest de la péninsule ibérique est sous surveillance rapprochée. L'Oriège est une rivière très aménagée par EDF pour la production d'électricité et les observations de desman y étaient de plus en plus rares. Nous avons donc mis en place avec le GEH une étude qui consiste à évaluer si le desman est toujours présent sur une portion de 6 km de rivière soumise à de fortes variations de débit. EDF est aussi un partenaire technique important avec qui nous travaillons sur une autre vallée en Ariège : l'Aston, afin de mieux comprendre les interactions entre la production hydroélectrique et les populations de desman.

Le même partenariat a permis de travailler à la protection des chiroptères dans les bâtis.

**Vincent Lacaze** (CPIE Ariège), [vincent.l@ariegenature.fr](mailto:vincent.l@ariegenature.fr)

## ADS-Cèdres Industries

### Prendre soin de son cadre de vie

L'entreprise de chaudronnerie industrielle ADS est une PME située à Grande-Synthe (59) au cœur d'une zone d'activités. Elle a joué la carte de la biodiversité dès 2005 sous l'impulsion de son ancien directeur Didier Rommel. Pour ce dernier, au départ, l'idée était de rendre l'industrie attractive, et montrer que « ce n'était pas Germinal ».

Ainsi, sur les 1000 m<sup>2</sup> d'espaces verts d'ADS et au sein de la démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), la faune et la flore trouvent leur place : d'abord via la mise en place d'une gestion différenciée et la plantation d'une



haie bocagère et d'un verger d'espèces anciennes, plus tard par le creusement de deux mares (dont une alimentée par le trop-plein du récupérateur d'eau de pluie)... L'expertise naturaliste réalisée par le CPIE Flandre Maritime a permis de prouver l'impact positif de ces aménagements, avec le recensement d'amphibiens, d'orchidées sauvages...

La démarche est participative, et les salariés mettent les mains à la pâte : ils ont fabriqué des pupitres explicatifs, réalisé une sculpture géante d'abeille, amené leurs familles lors de visites guidées... Pour Didier Rommel, travailler pour l'environnement a un impact positif sur l'image de l'entreprise et le cadre de travail des salariés : « on ne prend pas ça comme une contrainte, mais comme un investissement ».

**Guillaume Schodet** (CPIE Flandre Maritime), et Michaël Baert (ADS). Pour plus renseignements sur la thématique, les lecteurs peuvent nous contacter via l'adresse [biodiversite@cpielandremaritime.fr](mailto:biodiversite@cpielandremaritime.fr)

MÉTIER

# Soigner ses relations et ses compétences

Pour travailler en bonne intelligence, il faut savoir s'écouter, se donner des occasions de dialogue, mais aussi parler le même langage. Un géologue chez un carrier, c'est bien, s'il a un goût appuyé pour la biodiversité, c'est encore mieux. C'est le cas de Nicolas Seignez.

## COMMENT AVEZ-VOUS DÉVELOPPÉ VOTRE SENSIBILITÉ À LA NATURE ?

J'ai passé mon enfance à la campagne, avec des parents naturalistes. Je me suis passionné très tôt pour la géologie, et j'en ai fait mon métier. J'ai participé jeune à des suivis. La nature et sa protection font vraiment partie de ma vie. J'ai travaillé en laboratoire, mais mon embauche chez un carrier c'était à la fois un retour dans ma région natale, et un retour aux éléments naturels.

## EST-CE QUE CE BAGAGE VOUS A PERMIS DE MIEUX TRAVAILLER AVEC LES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS OU LES NATURALISTES ?

Quand j'ai rencontré les acteurs sur le terrain, on s'est tout de suite compris, c'est vrai. Il n'y a pas eu de rejet ou de fossé à franchir. Mon objectif était autant de trouver de nouveaux sites d'extraction que de veiller à ce que l'exploitation soit prévue dans les dossiers pour qu'elle se déroule sur le terrain dans de bonnes conditions écologiques.

Dans certains cas, sur le terrain, la situation écologique d'un site peut avoir évolué pendant la durée d'exploitation et le projet de remise en état prévu au départ n'est plus adapté. Il y a quelques années par exemple, on prévoyait de nombreux reboisements parce que la région en est déficitaire. Mais ce n'est parfois pas le plus judicieux. Cela nous a conduit à revoir notre copie sur la sablière d'Hamel en collaboration avec Guillaume Lemoine, naturaliste et écologue à l'Établissement public foncier. Pour prendre ce genre de décision, souvent non obligatoire au sens de la réglementation, il faut avoir sa propre culture naturaliste et des motivations dépassant la simple nécessité de produire des matériaux. Ne pas rester dans son coin et dialoguer avec des spécialistes est une autre condition nécessaire à l'aboutissement d'un



© STB matériaux

projet de révision de la remise en état d'un site. Amateurs ou professionnels de la nature auront un poids essentiel dans l'orientation de nos actions. En contrepartie, leurs avis peuvent vite devenir, pour le profane, une jungle complexe de renseignements. Mon intérêt pour divers domaines de l'écologie est alors d'une grande aide. Il faut aussi parfois décevoir en expliquant l'impossibilité technique, réglementaire ou contractuelle de réaliser certains travaux.

## DANS QUELLE MESURE MOBILISEZ-VOUS LES NATURALISTES LOCAUX ?

Je les consulte autant pour leur expertise naturaliste à l'échelle du site concerné que pour leur expertise du territoire. Je me forme moi-même via des sources professionnelles, en autodidacte, mais aussi et surtout à leur contact. Par imprégnation. Au fil du temps, je rencontre les personnes les plus capables de me renseigner, par territoire ou par groupes d'espèces. Par exemple, pour les chiroptères, la Coordination mammalogique du nord de la France est très indiquée. En secteur minier, urbain et de friches, il est possible de s'adresser à l'EPF, qui dispose d'un écologue, ou au CPIE Chaîne des terrils. Pour l'avifaune, le Groupe ornithologique et naturaliste du nord

de la France est un bon choix aussi. La société entomologique du Nord ou celle de Picardie sont aussi de bons supports. Nous avons aussi établi des contacts intéressants avec l'OPIE et le Conservatoire des espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais. De ce fait une confiance s'installe. C'est pourquoi, il nous est arrivé, lorsque le contexte d'installation d'un site en projet est très « naturel », de procéder à une présentation du dossier de demande ICPE\* à ce public en amont de l'enquête publique afin d'expliquer notre logique éviter-réduire-compenser et afin de recueillir son avis. Une chose reste absolument nécessaire toutefois dans le cadre de ces relations. Le contact ne doit pas être établi par le carrier dans le but de s'exonérer des étapes obligatoires qu'il doit lui-même financer, c'est-à-dire, l'inventaire faune flore initial du projet. Cette condition respectée, tout est possible et surtout le meilleur. Chez STB matériaux, le projet de renaturation de la sablière d'Hamel en faveur des hyménoptères est un bel exemple de collaboration entre, notamment, un industriel, l'EPF Nord-Pas-de-Calais et les naturalistes associés. • **MMB**

(\* ) Installations Classées Pour l'Environnement

### EN SAVOIR PLUS

nseignez@stbmateriaux.fr



Arnica en fleur au Markstein

© PNRBV / Fabien DUPONT

CONVENTION

## Négociateur pour **préserver la ressource**



Dans les Vosges, se trouve un site prisé de cueillette de l'arnica. 150 ha autant convoités par les laboratoires pharmaceutiques qu'impactés par les pratiques agricoles. Le PNR des Ballons des Vosges est parvenu à concilier les intérêts apparemment divergents des acteurs, pour protéger cette plante indicatrice d'un bon état de conservation.

Utiliser des produits de la nature, d'accord, mais sous quelles conditions ? L'arnica conjugue plusieurs difficultés pour les laboratoires pharmaceutiques : elle ne se cultive pas bien, elle est très localisée, et très liée à la préservation de son milieu. Bref, si on veut pouvoir la cueillir encore longtemps, et donc maintenir l'activité économique, il faut mettre en place une cueillette raisonnée. C'est le PNR des Ballons des Vosges qui a petit à petit coordonné les opérations en lien constant avec le département des Vosges.

Les laboratoires intéressés sont sensibles au respect de la nature et sont demandeurs. Weleda, Boiron et d'autres, viennent dans les Vosges cueillir l'arnica à plus de 1000 m d'altitude. « Cette convention va dans le sens de nos valeurs, qui sont de respecter au maximum la nature. Quand nous pouvons cultiver, c'est en bio, voire en biodynamie. Pour l'arnica, nous ne cueillons que ce qui est nécessaire, » affirme Denis Graeffly de Weleda.

« Le PNR a été mandaté pour coordonner les acteurs concernés : les communes propriétaires des terrains, les agriculteurs qui utilisent les pâturages, les cueilleurs, les laboratoires, » explique Fabien Dupont, chargé de mission Natura 2000 au PNR des Ballons des Vosges. Face à la réduction de la ressource, il a d'abord fallu identifier les facteurs négatifs. Les études sur l'impact de la cueillette sont toujours en cours, avec notamment un suivi écologique financé par le commissariat de massif, les régions Alsace et Lorraine, mais aussi les laboratoires. Les conclusions générales déjà connues sont que la population d'arnica n'aime ni le chaulage, ni l'abandon, ni la fertilisation. Il faut permettre aux agriculteurs de faire pâturer les bêtes sur les terrains, mais pas avant la cueillette, sous peine de voir la récolte piétinée. Il faut également retarder la fauche, et dans le même temps les convaincre de ne pas amender les sols. « La carotte, c'est la mesure agri-environnementale, car

cette préservation du milieu n'a pas de plus-value sur la quantité de fourrage, » concède Fabien Dupont.

Du côté des cueilleurs, il faut aussi faire en sorte que la végétation puisse se renouveler, et donc se mettre d'accord sur un maximum collectif de prélèvement. Cela signifie de la concertation (plusieurs réunions par an), mais aussi de la surveillance. Les cueilleurs sont sélectionnés et s'engagent à respecter des bonnes pratiques définies en commun. La réunion de pré-cueillette (très concentrée dans l'année à quelques semaines en juin), permet d'évaluer la quantité raisonnable que chacun pourra prélever, et, éventuellement, d'autoriser de nouveaux cueilleurs à participer. Le PNR réussit ainsi à concilier bon état de conservation et ressources économiques parfois contradictoires entre l'agriculture, le tourisme et les laboratoires. • **MMB**

### EN SAVOIR PLUS

[f.dupont@parc-ballons-vosges.fr](mailto:f.dupont@parc-ballons-vosges.fr)



© EPF - Guillaume Lemoine

Exemple d'une intervention réalisée par un exploitant de terril à la demande de l'EPF (sur propriété EPF)

## L'EPF, recycleur de terrains industriels

Son rôle de recycleur d'espaces, l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais le joue en y associant fortement les espaces naturels et la biodiversité. Il mène ses actions foncières en respectant deux logiques : celle de remettre en état et de sécuriser d'anciens terrains industriels ou urbains, tout en s'inscrivant dans les politiques écologiques nationales et régionales.

Qui pouvait donner du sens à la requalification des friches industrielles et à la renaturation de carrières ou terrils ? Seul un établissement public investit en faveur de la biodiversité. L'EPF Nord - Pas de Calais s'est même doté d'un axe spécifique d'intervention pour accompagner les collectivités dans la gestion des espaces à risque et à la contribution des continuités écologiques. La position de l'établissement est que les fonds publics utilisés doivent profiter aussi bien aux collectivités qu'aux entreprises. « Nous sommes aussi au service du développement économique, pas question de fermer la porte. On accompagne autant les intercommunalités que les industries, » explique Guillaume Lemoine, responsable du pôle écologie. L'avantage de cette position sur le foncier, c'est de pouvoir déployer une vraie stratégie en faveur de la biodiversité, que ce soit lors de la remise en état des sites industriels orphelins ou actifs que dans le cadre de la compensation. Par exemple, pour les 2200 hectares de terrils miniers qu'il a fallu renaturer à la fermeture des mines, cet opérateur

unique a pu « recycler » les terrains de façon cohérente, en intégrant le tout dans la trame verte du bassin minier et en mettant le cas échéant à contribution les exploitants de ces dernières sources de matériaux (locataires des sites achetés par l'EPF). Mandaté par les départements, la région et les communes minières, l'EPF a finalement pu revendre les terrains aussi bien pour les ENS que pour les trames vertes communautaires ou communales. Il compte également parmi ses partenaires réguliers le Conservatoire d'espaces naturels ou encore les parcs naturels régionaux. Un partenariat est également envisagé avec le Conservatoire du littoral.

Les travaux de remise en état (déconstruction) et de renaturation sont financés par l'établissement. Mais ils peuvent aussi être cofinancés par des entreprises au titre de la compensation. Certains terrains, comme les terrils complètement exploités, peuvent même être directement vendus pour des mesures compensatoires si l'autorité environnementale l'accepte. « L'EPF a

du foncier de disponible pour faire les aménagements demandés, pour que cela revienne aux espaces naturels, dans l'intérêt général. » C'est donc une façon de donner de la cohérence aux actions de compensation des entreprises là où le foncier est rare. L'EPF a également développé un savoir-faire reconnu pour la remise en état des sablières (voir interview de Nicolas Seignez p.34).

Guillaume Lemoine revendique une culture environnementale ancrée dans la structure depuis les années 90 et de façon active : « L'intervention en faveur de la biodiversité est dans nos gènes. On a été labellisés SNB. On va prochainement signer des conventions pour que toutes nos données soient reversées au SINP. Chaque fois qu'on intervient sur un espace, on finance des inventaires faune, flore et fonge. Nous faisons même partie du Copil PNA pollinisateurs sauvages, » conclut-il non sans fierté. • **MMB**

### EN SAVOIR PLUS

Établissement public foncier Nord - Pas de Calais, g.lemoine@epf-npdc.fr

# Et quand les entreprises ne jouent pas le jeu ?



Le Code civil pourrait bientôt reconnaître le préjudice écologique. Un cadre dans lequel les défenseurs de la nature auront un rôle à jouer pour ramener les entreprises sur le bon chemin. Un garde-fou important en termes d'actualité du droit, mais qui ne reflète pas le grand nombre de relations positives et efficaces tissées entre acteurs de la biodiversité et industries, comme l'a montré ce dossier.

Dans le Code civil de 1804, la réparation des préjudices est subordonnée à la preuve de répercussions sur les personnes. Seuls les dommages causés à « autrui », qu'ils soient économiques, moraux ou corporels, peuvent donner lieu à l'attribution de dommages et intérêts. La nature, ainsi, n'est pas un sujet de droit ! Au fur et à mesure que les atteintes à l'environnement se sont multipliées et aggravées, les juges français ont toutefois utilisé le préjudice moral des associations de protection de l'environnement pour reconnaître indirectement une valeur à la nature lésée. Un tel biais présentait des limites, en particulier eu égard au montant symbolique des réparations allouées à ce titre, consacrant, en creux, une véritable liberté de nuire à la nature.

## LES LEÇONS DE LA JURISPRUDENCE ERIKA

Avec l'affaire de l'Erika, la jurisprudence a consacré la notion de préjudice écologique, défini par la Cour de cassation en 2012, comme « l'atteinte portée à l'environnement », pour un montant global d'environ 13 millions d'euros. Depuis, les décisions se sont multipliées dans le même sens dans des affaires de pollution industrielle ou de braconnage. Désormais, à côté des préjudices subjectifs causés aux personnes, le droit français admet, donc, le préjudice objectif causé à la nature, indépendamment et au-delà des seules répercussions sur les personnes.

A la suite de cette décision, la Garde des sceaux a annoncé un projet de loi pour faire entrer le préjudice écologique dans le Code civil. L'objectif recherché consiste à consolider la jurisprudence et à sécuriser le droit du préjudice écologique. En effet, une chose est de poser le principe de réparation du préjudice écologique, une autre est de déterminer



Pêche électrique réalisée par une équipe de l'Onema, méthode d'évaluation de la qualité des eaux.

© Laurent Mignaux\_MEDDE-MLETR

les modalités de mise en œuvre d'un tel préjudice spécifique. Un rapport du Club des Juristes de 2012 rappelle ainsi l'importance de renforcer l'expertise judiciaire en matière d'environnement. En 2013, le rapport commandé au Professeur Jégouzo propose également de déterminer la liste des personnes habilitées à demander réparation de ce préjudice et de poser une obligation d'affectation des fonds alloués à ce titre à la sauvegarde de l'environnement.

## LES DÉFIS DE LA RÉPARATION « EN NATURE »

Les questions techniques soulevées par la réparation « en nature » des préjudices écologiques sont proches de celles de la compensation des impacts autorisés. Outre l'importance d'éviter que les dommages surviennent et d'en réduire les conséquences, on y retrouve la question de l'équivalence écologique. L'analyse d'équivalence offre aujourd'hui un cadre méthodologique précis et éprouvé pour concevoir et dimensionner les mesures de réparation, comme en attestent les travaux du ministère de l'Ecologie sur leur application en France dans le cadre de la Loi de Responsabilité Environnementale

de 2008. Ces méthodes reposent toutefois sur la capacité de l'ingénierie écologique à proposer des actions efficaces d'un point de vue écologique, et dont le coût reste proportionné aux dommages. Dans ce contexte, les gestionnaires d'espaces naturels peuvent intervenir à deux niveaux. D'abord en tant que « porte-parole » de la nature endommagée, capables de déclencher une action en justice en demandant réparation du préjudice subi par la nature. Il s'agit alors de bien distinguer celui-ci du préjudice matériel ou moral éventuellement subi par le gestionnaire. Ensuite, les gestionnaires peuvent également intervenir en tant que prestataires pour la réalisation des mesures de réparation décidées par la Justice, sur des terrains dont il faudra sans doute assurer une gestion pérenne. À l'image des débats en cours concernant la compensation des impacts autorisés, il est essentiel de distinguer ces deux rôles, en amont de la décision (évaluation du dommage et conception des mesures de réparation) et en aval (mise en œuvre des mesures). • **Fabien Quétier, Biotope**, fquetier@biotope.fr, **Laurent Neyret**, professeur de droit, Université de Versailles-St-Quentin-en-Yvelines